

L'EPS discipline à part entière : les installations sportives sont les salles de classes.

**L'urgence de ré-ouvrir les installations sportives couvertes
et d'organiser des demi-groupes pour continuer l'enseignement de l'EPS.**

Les collectivités locales mises à contribution pour financer les déplacements des élèves.

Monsieur le Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des sports,

Monsieur le RECTEUR de l'académie de Créteil,

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Département de Seine-Saint-Denis,

Nous, Elu.e.s des collectivités locales de Seine Saint Denis, avons appris jeudi 14 janvier la décision gouvernementale de suspendre tous les cours d'EPS se déroulant dans des espaces couverts.

A notre connaissance aucun bilan n'a été fait et aucun élément ne permet d'affirmer que l'EPS est un lieu de contamination. Depuis le début de l'année, les enseignants d'EPS ont fait face aux évolutions des contraintes sanitaires, souvent du jour au lendemain. Ils se sont adaptés, conscients des enjeux pour les élèves.

Les enseignants EPS ont fait au mieux afin d'appliquer les protocoles sanitaires et continuer ainsi à faire bénéficier les élèves des cours d'EPS.

Toutes les études, et notamment celles ayant été réalisées post confinement, ont montré l'importance des pratiques pour lutter contre l'obésité, la sédentarité, la santé physique et mentale des jeunes. Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance du sport et sur la nécessité de développer la pratique, mais il fait exactement l'inverse ! Obliger les pratiques physiques uniquement à l'extérieur revient à les interdire purement et simplement compte tenu des conditions climatiques que nous connaissons.

Enfin, cette décision touche et aggrave singulièrement le poids des dépenses des collectivités départementales et régionales qui doivent prendre en charge, de manière accrue, les transports en cars plus fréquents des élèves sur les stades éloignés des établissements scolaires. Le dispositif actuel nécessitant d'être développé.

En tant qu'él.u.e.s des collectivités, nous soutenons la demande des enseignants d'EPS, à savoir :

La réouverture des installations sportives couvertes, la prolongation du fonctionnement en demi-groupes / le fonctionnement en demi-groupes, et la mise à disposition de masques chirurgicaux pour les enseignants d'EPS, afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires et la possibilité de reprendre l'EPS.

Il en va de la santé physique, psychique, et des apprentissages des élèves.

Il en va de l'EPS, discipline à part entière à l'école.